



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance ordinaire, ce 25 août 2025, à la Salle du conseil, 258 rue Principale, à Saint-Alexis.

Présences :

Michel Ricard Maire
Guylaine Perreault Conseillère poste no 1
Catherine Venne Conseillère poste no 2
Sébastien Ricard Conseiller poste no 3
Chantal Robichaud Conseillère poste no 5
Danny Quesnel Conseiller poste no 6

Chantal Duval, directrice générale et greffière-trésorière

Absence (s) :

Myriam Arbour Conseillère poste no 4

1. Ouverture et constat du quorum

Michel Ricard, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025.08.06

Il est proposé par : Danny Quesnel
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Nouvelles alexinoises

Michel Ricard, maire, profite de la séance pour souligner les activités suivantes :

- L'épluchette de blé d'inde de la FADOQ et Afeas, qui a eu lieu le 19 août, avec environ 50 participants.
- Le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie ayant eu lieu les 9, 15 et 16 août, avec plusieurs participants.
- Deux citoyens de Saint-Alexis, Danielle Bergeron et Daniel Plante, ont gagné chacun une médaille d'argent aux Jeux du 3e âge de la MRC de Montcalm le 7 août.
- Remerciements aux participants au Concours d'embellissement, dont le tirage a eu lieu aujourd'hui. Les gagnantes sont Debra Lee Lamothe, Sylvie April et Marie-Michelle Ouellette.
- Le Conseil municipal souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les élèves.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance ordinaire du 14 juillet 2025

2025.08.07

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025.08.08

4.2 Séance extraordinaire du 18 juillet 2025

Il est proposé par : Guylaine Perreault

Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2025, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025.08.09

4.3 Séance extraordinaire du 6 août 2025

Il est proposé par : Catherine Venne

Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2025, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Urbanisme

Aucun point.

6. Ressources humaines

Aucun point.

7. Loisirs

Aucun point.

8. Communications

Aucun point.

9. Bibliothèque

Aucun point.

10. Sécurité publique

Aucun point.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

11. Travaux publics

11.1 Scellement de fissures d'asphalte - Octroi de contrat

2025.08.10

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé un contrat pour le scellement de fissures de la Grande Ligne (entre la rue Landry et le rang du Cordon) par la résolution 2025.03.09, pour un montant total maximal de 25 000 \$ taxes incluses, et que ce montant a permis de faire seulement la section entre le rang du Cordon et l'adresse civique 460 Grande Ligne.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission pour le scellement de fissures de l'entreprise Scellement de fissures d'asphalte Inc. au montant de 1,89 \$/mètre linéaire plus taxes pour une quantité de plus de 10 000 mètres linéaires (ou 1,99 \$ /mètre linéaire pour une quantité de 10 000 mètres linéaires ou moins), afin de poursuivre les travaux sur la Grande Ligne.

ATTENDU QUE le budget 2025 prévoit un montant de 25 000 \$ pour le scellement de fissures de la Grande Ligne et que ce montant est déjà atteint.

Il est proposé par : Sébastien Ricard

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'OCTROYER le contrat de scellement de fissures à Scellement de fissures d'asphalte Inc. pour un montant total maximal de 25 000 \$ taxes incluses pour la rue mentionnée ci-dessus, selon la soumission reçue le 25 août 2025.

DE FINANCER cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Environnement

Aucun point.

13. Projets

13.1 Protocole d'entente pour l'aide financière FIMEAU - Signataires

2025.08.11

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a soumis une demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de raccordement du puits P2 et augmentation de la capacité de la station de production d'eau potable.

ATTENDU QU'un protocole d'entente devra être signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité pour le projet numéro 2027252.

Il est proposé par : Guylaine Perreault

Et résolu :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER Michel Ricard, maire, et Chantal Duval, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le projet FIMEAU numéro 2027252.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Demande d'aide financière pour le projet "Réaménagement des rues Masse et Principale"

2025.08.12

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter.

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière.

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière.

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Chantal Duval, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est proposé par : Danny Quesnel

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, de confirmer l'engagement de la Municipalité de Saint-Alexis à respecter les modalités d'application en vigueur, de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que M. Michel Ricard, maire, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

13.3 Frais pour la fermeture des entrées d'eau dans le cadre de l'installation des compteurs d'eau

2025.08.13

ATTENDU QUE le règlement numéro 2023-094 Relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public, à l'article 5.3, prévoit des frais de 100 \$ pour la fermeture d'une entrée d'eau.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis a procédé à l'achat et à la distribution de compteurs d'eau et que, dans le cadre de l'installation des compteurs d'eau, certains citoyens demandent que leur entrée d'eau soit fermée.

ATTENDU QU'une citoyenne a déjà payé ces frais de 100 \$ pour la fermeture de son entrée d'eau en lien avec l'installation d'un compteur d'eau.

Il est proposé par : Sébastien Ricard

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'EXEMPTER les citoyens qui en font la demande des frais de 100 \$ relatifs à la fermeture de l'entrée d'eau, et ce, uniquement lorsque la fermeture est requise dans le cadre de l'installation d'un compteur d'eau.

D'AUTORISER le paiement de 100 \$ à Mme Sylvie Leblanc, afin de lui rembourser le montant payé pour la fermeture de son entrée d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Administration

14.1 Appui au plan d'intervention pour l'amélioration de la route 125

2025.08.14

ATTENDU la création de Mobilité 125 en mars 2020 par les maires et mairesses des municipalités situées le long de la route 125 entre Saint-Esprit et Saint-Donat.

ATTENDU les préoccupations de sécurité et de mobilité exprimées par les citoyens de la région depuis des décennies concernant la route 125.

ATTENDU QUE la consultation menée par Mobilité 125 auprès de 879 citoyens a démontré que 73 % d'entre eux identifient la sécurité comme enjeu prioritaire sur la route 125.

ATTENDU l'inclusion du plan d'intervention pour la route 125 dans les investissements routiers 2025-2027 du gouvernement du Québec.

ATTENDU QUE ce plan d'intervention prévoit notamment :

- Le contournement du village de Sainte-Julienne pour le libérer du trafic de transit.
- Des améliorations de sécurité entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne, incluant des voies de virage à gauche.
- La correction de l'intersection A25/158.
- L'aménagement de pistes multifonctionnelles pour les déplacements sécuritaires des piétons et cyclistes à Sainte-Julienne.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

ATTENDU QUE cette approche par plan d'intervention permet d'agir plus rapidement que les projets d'infrastructure traditionnels.

ATTENDU QUE, dans un contexte de ressources publiques limitées, ce plan représente un compromis équilibré qui apporte des améliorations concrètes avec des travaux commençant dès 2026.

ATTENDU les consultations publiques tenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) en juillet 2025.

ATTENDU QUE, bien que cette solution ne soit pas parfaite, elle représente un progrès significatif après des décennies d'inaction sur ce dossier prioritaire.

Il est proposé par : Danny Quesnel

Et résolu :

D'APPUYER le plan d'intervention pour l'amélioration de la route 125 tel que présenté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

DE RECONNAÎTRE que ce plan répond aux préoccupations de sécurité et de mobilité exprimées par les citoyens de la région.

DE SALUER l'approche pragmatique adoptée qui privilégie des améliorations concrètes dès 2026 plutôt que d'attendre indéfiniment une solution parfaite.

DE DEMANDER que le MTMD respecte rigoureusement l'échéancier prévu : préparation en 2025-2026, appels d'offres au premier semestre 2026 et début des travaux en 2026.

DE DEMANDER au MTMD de poursuivre ses consultations avec les communautés concernées tout au long de la mise en œuvre du projet.

DE CONTINUER de collaborer avec Mobilité 125 pour le suivi rigoureux de ce dossier.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à :

- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec
- Madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable
- Madame Caroline Proulx, ministre du tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière
- Monsieur Louis-Charles Thouin, député de Rousseau
- Madame France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand
- Monsieur Germain Majeau, porte-parole de Mobilité 125
- Les maires et mairesses des municipalités membres de Mobilité 125

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Règlements

15.1 Règlement 2025-143 HAR-003 sur le stationnement - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

2025.08.15

Chantal Robichaud, par la présente :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-143 HAR-003 sur le stationnement.
- Dépose le projet du règlement numéro 2025-143 HAR-003 sur le stationnement.

15.2 Règlement 2025-144 Concernant la circulation et la signalisation - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

2025.08.16

Danny Quesnel, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-144 Concernant la circulation et la signalisation.
- Dépose le projet du règlement numéro 2025-144 Concernant la circulation et la signalisation.

15.3 Règlement 2025-145 Abrogeant les règlements 2020-057, 2021-076 et 2021-077 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

2025.08.17

Chantal Robichaud, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-145 Abrogeant les règlements 2020-057, 2021-076 et 2021-077.
- Dépose le projet du règlement numéro 2025-145 Abrogeant les règlements 2020-057, 2021-076 et 2021-077.

15.4 Règlement 2025-146 Tarification des services d'eau pour les immeubles non-résidentiels – Avis de motion

2025.08.18

Guylaine Perreault, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-146 Tarification des services d'eau pour les immeubles non-résidentiels.

16. Finances

16.1 Approbation des comptes à payer

2025.08.19

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer en date du 25 août 2025.

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

D'APPROUVER la liste déposée en annexe au présent procès-verbal et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 285 539,32 \$.

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

- 2025.08.20**
- 16.2 Approbation des déboursés**
- ATTENDU QUE** la liste des déboursés a été déposée au Conseil municipal pour la période du 15 juillet au 25 août 2025, totalisant :
- 73 366,70 \$ incompressibles
 - 40 618,39 \$ salaires

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

DAPPROUVER les déboursés déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2025.08.21**
- 16.3 Autorisation de paiements**
- Il est proposé par :** Catherine Venne
Et résolu :
- D'AUTORISER** les paiements suivants :
- 300 \$ en commandite pour la soirée bénéfice Avec coeur et plaisir du 23 octobre prochain organisée au profit des Répits de Gaby.
 - 316,18 \$ pour l'inscription de Mme Chantal Duval au colloque annuel de l'ADMQ Zone 4, le 4 septembre 2025.
 - Paiement de la facture de M. Conrad Lamontagne au montant de 825 \$ pour l'entretien des terrains et l'arrosage des fleurs en remplacement de M. Dominique Mailhot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Période de questions

Des citoyens posent des questions, le maire y répond.

- 2025.08.22**
- 18. Levée de la séance**
- Il est proposé par :** Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Ricard
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard
Maire